

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30	Date de convocation : 05 AVRIL 2022
--	-------------------------------------

Délibération	Membres en exercice :	20
N°B2022_28	Votants :	17
	Suffrages exprimés :	17
	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,

<p>EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION :</p>
<p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_18) ; BELART Xavier (délibération B2022_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022_18) ; PY Michel (délibération B2022_18)</p>	<p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</p>

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental – Convention de prêt d'instrument avec la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée »

Dans le cadre de leurs missions de service public, le conservatoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Patio des Arts du Grand Narbonne, établissements spécialisés d'enseignement artistique classés par l'État, œuvrent au quotidien pour garantir au plus grand nombre l'accès à un enseignement et à une pratique artistique de qualité. Ils disposent l'un et l'autre d'un parc instrumental leur permettant de mettre à la disposition des élèves des instruments rares et coûteux afin de faciliter leur apprentissage.

Certains instruments, inutilisés dans un des établissements pour le temps d'une année scolaire, peuvent être nécessaires à l'autre établissement auquel ils font défaut.

N°B2022_28

Dans un esprit d'efficience dans la gestion des deniers publics et d'échange collaboratif entre établissements partageant les mêmes objectifs, il est proposé par la présente convention de mutualiser l'utilisation d'une harpe celtique, prêtée par le conservatoire de Béziers-Méditerranée au Patio des Arts du Grand Narbonne.

Cette harpe permettra à une élève de poursuivre ses études au sein d'un parcours coordonné entre les deux établissements : en harpe à Béziers – le Patio des Arts du Grand Narbonne ne disposant pas de classe de harpe – et en formation musicale et pratiques collectives au Patio des Arts du Grand Narbonne.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le prêt d'instruments entre le conservatoire de Béziers-Méditerranée et le Patio des Arts du Grand Narbonne dans les conditions définies dans la convention jointe,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022
et de sa publication
le : 15/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

